



## COURS D'APPUI POUR APPRENTI(E)S CHARTRE ENSEIGNANT

Donner un appui, un soutien scolaire dans les branches demandées pendant le temps déterminé.

### Enseignement

- Réviser et travailler les disciplines scolaires en référence au travail effectué dans les cours des jeunes
- Transmettre dans la bonne humeur des connaissances, des savoirs et des compétences à des jeunes
- Mettre les jeunes en confiance et les encourager dans leur apprentissage
- Organiser le travail des jeunes en favorisant leur autonomie et la gestion du temps
- Etre disponible au minimum deux heures par semaine si nécessaire
- Suivre régulièrement les élèves jusqu'à la fin du temps déterminé par la commission d'apprentissage en fonction de ses besoins
- Pendant les appuis :
  - Être soi
  - Avoir une tenue soignée
  - Avoir un vocabulaire adéquat et adapté à l'âge du jeune
  - Ne pas consommer de cigarette et/ou d'alcool
  - Ne pas utiliser de musique ou de portable pendant les appuis

### Contact avec la Commune

- Alerter immédiatement en cas de dysfonctionnement, de problème ou autre
- Signaler tout changement (disponibilité, arrêt, déménagement)
- Tenir à jour le décompte au fur et à mesure des heures d'enseignement données
- Transmettre chaque trimestre à la caisse communale le décompte des heures enseignant et celui de l'apprenti dûment complétés pour paiement trimestriel
- Transmettre le rapport des cours au secrétariat communale, qui le fera suivre au Président de la commission d'apprentissage qui statuera sur la suite des appuis.

**En cas de non-respect de cette charte, votre droit de donner des cours d'appui vous sera retiré.**

Ainsi fait en 2 exemplaires et signé à Orsières

Date :

Signature :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_